

ASSEMBLÉE NATIONALE
6 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Rejeté

N° CF1459

AMENDEMENT

présenté par
Mme Gérard, M. Henriet, M. Jolivet et M. Plassard

ARTICLE 49

ÉTAT B

Mission « Cohésion des territoires »

null

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables	0	0
Aide à l'accès au logement	0	0
Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	0	0
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	0	0
Politique de la ville	0	66 000 000
Interventions territoriales de l'État	0	0
TOTAUX	0	66 000 000
SOLDE	-66 000 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans le contexte extrêmement contraint que nos finances publiques connaissent, nous devons renforcer l'effort porté sur les dépenses publiques. Ainsi, le groupe Horizons et Indépendants propose d'augmenter de manière significative l'effort de réduction de la dépense publique proposée par le Gouvernement.

Ainsi cet amendement propose d'annuler la hausse prévue des crédits alloués au titre de la politique de la ville en maintenant les montants prévus par la loi de finances pour 2025.

Cet amendement propose donc de supprimer 66 000 000 euros en autorisations d'engagement et crédits de paiement de l'action 04 « Rénovation urbaine et amélioration du cadre de vie » du programme 147 « Politique de la Ville ».